

Nantes, le 16 octobre 2020

Cholet – Les Herbiers

La ligne ferroviaire pourra être intégrée au protocole d'accord des lignes de desserte fine du territoire

Lors de la session régionale de ce vendredi 16 octobre, un protocole d'accord avec l'Etat concernant l'avenir des « lignes de desserte fine du territoire » (LDFT) a été adopté. **« Ce protocole est essentiel pour l'aménagement, l'équité et l'attractivité des territoires, notamment pour les zones rurales. Dans ce protocole, nous avons obtenu que la Région et l'Etat intègrent la réouverture de la ligne Cholet-Les Herbiers, dans l'hypothèse où les études en cours venaient à confirmer l'utilité de cette desserte. C'est avant tout un signe et un engagement fort pour le territoire »**, indique Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

En effet, bien que cette ligne ne soit pas encore ouverte au trafic régulier, **« les études de potentiel de trafic sont lancées avec de premiers résultats encourageants. Ceci nous conduit à faire étudier un scénario de service et desserte permettant de capter ce potentiel de trafic.»** ajoute Roch Brancour, vice-président en charge du transport.

Les résultats de cette première étude seront connus en fin d'année 2020. Ils permettront de disposer d'un scénario détaillé pour mener une étude d'infrastructure début 2021. Cette dernière permettra d'estimer le montant des investissements qui seront nécessaires sur la ligne et le matériel.

Ces « petites lignes » constituant des maillons essentiels pour assurer la mobilité des habitants sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire, il était important pour la majorité régionale d'obtenir de ses partenaires cette clause sur la ligne Cholet-Les Herbiers.

CONTACT PRESSE – Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 62